

Améliorons l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO)

Direction générale de la politique stratégique

Santé Canada

Décembre 2018



Sommaire exécutif

Ce document présente certaines activités que Santé Canada entreprendra au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre ses engagements en vertu de l'article 41 (partie VII) de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), qui s'énonce comme suit :

- **41 (1)** Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
- **(2)** Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Le Plan d'action 2018-2023 fait suite aux recommandations du *Bilan du Plan d'action 2013-2018 (Partie VII de la LLO)* en ce qui a trait à l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par l'entremise du Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), à l'augmentation de la sensibilisation des employés quant à leurs responsabilités par rapport à l'article 41 (partie VII) de la LLO et à l'identification d'occasions de collaboration internes et interministérielles.

Santé Canada s'assure aussi que les activités du Plan d'action sont harmonisées avec les orientations du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* du gouvernement du Canada, à savoir :

Pilier 1 : Renforcer la vitalité des CLOSM

Le renforcement de la vitalité des communautés passera par la consolidation et la création de nouvelles collaborations au sein du portefeuille de la Santé ainsi que par des partenariats avec d'autres ministères et agences afin de mieux répondre aux besoins des CLOSM en matière de santé.

Pilier 2 : Renforcer l'accès aux services de santé dans les CLOSM

L'accès aux services de santé dans les CLOSM sera soutenu grâce au financement d'initiatives par l'entremise du PLOS, comme la formation de professionnels de la santé bilingues, les activités de réseautage et la mise sur pied de projets innovants. Le PLOS verra son budget bonifié de 16,9 M\$ sur cinq ans dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 du gouvernement du Canada, pour un budget total de 191,2 M\$ sur cinq ans.

De plus, Santé Canada cherchera à favoriser la disponibilité et l'analyse de données sur les CLOSM qui soutiendront plus adéquatement les prises de décision en matière de santé.

Pilier 3 : Promouvoir un Canada bilingue

Des mesures seront prises pour renforcer la capacité au sein de Santé Canada à répondre aux exigences de l'article 41 (partie VII) de la LLO et contribuer ainsi à l'amélioration de l'accès aux services de santé dans les CLOSM et à une plus grande promotion d'un Canada bilingue.

Améliorons l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Objectifs du Plan d'action 2018-2023

Par son Plan d'action 2018-2023, Santé Canada cherche à améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM et à favoriser leur épanouissement dans la langue officielle de leur choix, conformément aux objectifs énoncés à l'article 41 (partie VII) de la LLO.

L'atteinte de ces objectifs repose sur les principes d'équité, de qualité des services et de sécurité du patient et passe par le développement de collaborations au sein de Santé Canada, au niveau interministériel, avec les intervenants communautaires, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, notamment par le biais des activités de réseautage financées par le PLOS.

Les assises du Plan d'action 2018-2023

Le Plan d'action 2018-2023 se base sur les résultats d'activités et d'évènements ayant eu lieu au cours des années précédentes :

- Une consultation en ligne sur le PLOS (2016);
- La création, en 2017, du Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les CLOSM, qui aborde les besoins en matière de santé des CLOSM et favorise la concertation entre le gouvernement fédéral et les partenaires communautaires;
- Le *Bilan de Santé Canada du Plan d'action 2013-2018 (Partie VII)*, qui recommande un renforcement des collaborations, une meilleure formation des employés et des gestionnaires quant à leurs obligations par rapport à l'article 41 (partie VII), un accès accru à des données probantes sur l'état de santé des CLOSM et une attention particulière en ce qui a trait à l'accès aux services de santé;
- Les résultats d'une consultation menée en août et septembre 2018 au sein du Ministère sur l'ébauche du Plan d'action 2018-2023.

De plus, le Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada s'harmonise avec les trois piliers d'intervention du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* du gouvernement du Canada (annoncé en mars 2018).

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
Renforcer la vitalité des CLOSM	Renforcer l'accès aux services de santé dans les CLOSM	Promouvoir un Canada bilingue

Le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* du gouvernement du Canada a permis l'octroi d'un montant additionnel de 16,9 M\$ sur cinq ans à Santé Canada pour améliorer l'accès aux services de santé dans les CLOSM. Ce montant inclut une augmentation de 4,4 M\$ du financement de base des organismes financés par Santé Canada et une bonification des activités du PLOS de l'ordre de 12,5 M\$.

Le budget du PLOS passe d'un investissement de 174,3 M\$ pour la période allant de 2013 à 2018 à 191,2 M\$ au cours des années 2018 à 2023 afin de mener à terme les initiatives suivantes : l'élargissement de programmes de formation en santé dans cinq établissements d'enseignement postsecondaire afin de couvrir des régions où il est difficile d'accéder à des programmes en français (5 M\$); l'ajout de 3 nouveaux réseaux de santé anglophones aux 20 réseaux existants et de 10 réseaux satellites dans les régions rurales et éloignées du Québec (3,5 M\$); et la mise sur pied de projets novateurs pour aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada à mieux répondre à leurs besoins en santé (4 M\$).

Pilier 1 : Renforcer la vitalité des CLOSM

Un des objectifs du Plan d'action 2018-2023 est d'explorer les possibilités de contribuer à la vitalité des CLOSM par des stratégies visant l'intégration de la diversité des besoins en matière de santé, entre autres par le développement de collaborations internes et interministérielles. Ces éventuelles collaborations chercheront à créer des synergies et à amplifier l'impact des interventions en vue d'améliorer l'accès aux services de santé dans les CLOSM. Entre autres, Santé Canada prévoit :

- Étudier, en collaboration avec Emploi et Développement social Canada (EDSC), la possibilité d'intégrer les intérêts des minorités francophones et anglophones dans des dossiers comme la formation de la main-d'œuvre et le bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées;
- Établir un dialogue avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans l'objectif d'améliorer l'accès aux services de santé aux personnes

immigrantes dans la langue officielle de choix ainsi qu'attirer et retenir les professionnels de la santé issus de l'immigration francophone et anglophone; et

- Collaborer avec l'Unité des genres et de la santé de Santé Canada dans la perspective d'assurer une meilleure intégration de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACFSG) dans les projets visant les CLOSM.

De plus, le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) de Santé Canada cherchera à obtenir une meilleure compréhension des besoins en santé des CLOSM. L'information sur les besoins de ces dernières sera partagée avec les partenaires du Ministère et avec les autres ministères et agences du gouvernement fédéral pour soutenir la planification des activités du portefeuille de la Santé. Entre autres, Santé Canada pourrait mener des consultations auprès des CLOSM par l'entremise du Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé afin d'identifier leurs besoins et de connaître leur niveau de satisfaction quant aux mesures visant le renforcement de la vitalité des CLOSM par un meilleur accès aux services de santé.

Pilier 2 : Renforcer l'accès aux services de santé dans les CLOSM

Pour la période 2018-2023, les initiatives financées par Santé Canada, dans le cadre du PLOS, continueront de contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé dans les CLOSM par une meilleure disponibilité de services de santé dans la langue officielle minoritaire et un plus grand accès à des professionnels de la santé francophones et anglophones.

En continuité avec les initiatives antérieures, il est prévu d'élargir l'accès aux services de santé dans les CLOSM en s'alignant avec les priorités partagées des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, soit les soins à domicile, la santé mentale ainsi que les soins palliatifs et de fin de vie. De plus, d'autres mesures relatives à l'*offre active*^a de services dans la langue minoritaire seront considérées, notamment l'implantation de cartes santé dans les provinces et les territoires indiquant la langue officielle de préférence des usagers. Entre autres, Santé Canada prévoit :

- Soutenir la création de réseaux de santé anglophones dans les régions rurales et éloignées du Québec et la consolidation des réseaux de santé francophones hors du Québec pour adapter les services de santé selon les besoins et assurer un accès équitable aux CLOSM;
- Assurer un accès plus large à des programmes de formation en français ou bilingues dans divers établissements postsecondaires en vue d'accroître le

^a L'*offre active* se traduit par un ensemble de services de santé disponibles dans la langue officielle minoritaire et offerts de façon proactive. Cela implique que les services soient clairement annoncés, visibles et facilement accessibles à tout moment à l'aide de différents outils et bonnes pratiques.

nombre de professionnels de la santé bilingues et leur maintien en poste là où les communautés francophones en situation minoritaire sont isolées ou dispersées;

- Favoriser l'accès aux services de soins à domicile et de santé mentale pour les CLOSM ainsi que le développement de pratiques novatrices et transférables dans d'autres provinces et territoires; et
- Soutenir le développement de mesures favorisant *l'offre active* dans les provinces et territoires en encourageant celles-ci à développer un projet permettant l'implantation d'une carte santé indiquant la langue officielle de préférence du détenteur (à l'image d'un projet à l'Île-du-Prince-Édouard ayant été financé par Santé Canada).

Compte tenu du manque de données pour appuyer adéquatement la prise de décision, l'amélioration de la disponibilité de données sur la santé et l'accès aux soins de santé dans les CLOSM ainsi que des possibilités de collaborations internes et externes seront explorées dans le cadre d'une stratégie de recherche. Dans ce domaine, Santé Canada cherchera à améliorer la collecte et l'accessibilité des données ainsi que la recherche par l'entremise, entre autres, de collaborations avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé.

Pilier 3 : Promouvoir un Canada bilingue

Le Plan d'action 2018-2023 vise à renforcer la capacité ministérielle en soutenant les employés de Santé Canada afin que ceux-ci puissent répondre à leurs obligations en vertu de l'article 41 (partie VII) de la LLO.

Le BACLO offrira des séances d'information et de formation adaptées aux besoins des employés et des outils facilitant l'inclusion des considérations relatives aux CLOSM dans le cadre des mémoires au Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor et des programmes de paiements de transfert. Entre autres, Santé Canada prévoit :

- Présenter le Plan d'action 2018-2023 et les exigences en vertu de la Partie VII de la LLO aux comités de la haute direction de Santé Canada, tels que la Table des champions et des coordonnateurs des langues officielles et le Comité des directeurs généraux sur les politiques, afin que chaque direction générale tienne compte des exigences de la LLO dans ses dossiers respectifs et soit engagée dans le suivi et l'évaluation du plan d'action.
- Développer et mettre à disposition des employés des outils de soutien pour l'analyse des considérations reliées aux langues officielles afin de soutenir les

processus de développement des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor;

- Assurer l'accès à de la formation, à l'attention des employés, afin que les politiques et les programmes intègrent systématiquement la perspective et les besoins des CLOSM et mesurer l'impact de la formation; et
- Organiser des activités de sensibilisation et des événements soulignant la dualité linguistique.

Surveillance et reddition de comptes

La mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 fera l'objet d'une surveillance et d'une évaluation de la manière suivante :

- Le Profil de l'information sur le rendement (PIR) incorporera des données provenant de diverses sources, en plus des rapports des bénéficiaires du PLOS, afin d'assurer un alignement entre les résultats intermédiaires et ceux à long terme.
- Conformément au Cadre de responsabilisation de gestion financière 2018-2019, le Ministère devra répondre à plusieurs exigences en matière de langues officielles en lien avec la *Politique sur les paiements de transfert*.
- Santé Canada fera rapport à Patrimoine canadien sur ses activités en appui à l'article 41 de la LLO dans le cadre du Bilan annuel sur les langues officielles.
- Une évaluation du PLOS sera complétée au cours des cinq prochaines années selon les exigences de la *Politique sur les résultats* du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Les initiatives menées à l'interne, telles que la formation sur la Partie VII, seront évaluées.

Suivi du Plan d'action 2018-2023

Le Plan d'action de Santé Canada sera coordonné par le BACLO, qui demeure le leader du dossier de l'article 41 (Partie VII) au sein de Santé Canada tout en jouant un rôle de facilitateur et de catalyseur auprès des différentes directions du Ministère.

Celui-ci apportera son soutien aux directions générales de Santé Canada et travaillera en collaboration avec le Programme des langues officielles (PLO) et l'Agence de la

santé publique du Canada (ASPC) pour les mesures reliées à la formation offerte aux employés sur l'article 41 (partie VII).

Conclusion

L'initiative *Améliorons l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire : Plan d'action 2018-2023 de Santé Canada à l'appui de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles* se veut une occasion à saisir pour favoriser des mesures positives et innovatrices en matière de santé dans les CLOSM dans toute leur diversité et ce, grâce à l'engagement des différentes directions générales de Santé Canada ainsi qu'au renforcement et à la création de nouveaux partenariats.